
[Imprimer](#)

11 banques désormais mobilisées pour financer les PME du Grand Paris

Image

Arkea Banque Entreprises et Institutionnels, Banque Populaire Val de France, Bred Banque Populaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et La Banque Postale ont signé, le 12 novembre 2018, la charte pour le financement bancaire des PME du Grand Paris avec la CCI Paris Ile-de-France.

Face à la « nécessité de favoriser la compétitivité des PME et leur capacité à répondre aux besoins croissants des maîtres d'ouvrage du Grand Paris », la charte pour le financement bancaire a pour objectif d'aider les PME qui veulent se placer parmi les acteurs du Grand Paris – en particulier les entreprises du secteur du BTP et des secteurs concernés ou les start-up innovantes – à être en capacité financière de candidater aux appels d'offres et de répondre aux marchés, directement ou en sous-traitance. « Or aujourd'hui, la difficulté d'encaisser les créances dans les délais réglementaires, l'augmentation du prix des matières premières et les échéances de règlement fournisseurs de plus en plus courtes pèsent sur leur trésorerie et leur rentabilité », a constaté la CCI Paris Ile-de-France.

BNP Paribas, Banque Populaire Rives de Paris, la Caisse d'Épargne Ile-de-France, le Crédit Agricole Ile-de-France, LCL et la Société Générale avaient, début 2018, amorcé le mouvement en signant cette charte qui vise à « faciliter l'accès au financement bancaire des PME en déployant un dispositif opérationnel et lisible, fondé sur une amélioration du dialogue ».

Accès à un panel de solutions

Avec l'engagement d'Arkea Banque Entreprises et Institutionnels, de la Banque Populaire Val de France, de Bred Banque Populaire, du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de La Banque Postale, ce sont désormais onze banques qui sont mobilisées pour permettre aux adhérents de la plateforme CCI business de bénéficier de services privilégiés de financeurs.

« L'adhésion de nouvelles banques à la charte pour le financement bancaire des PME du Grand Paris conforte et enrichit le dispositif et permettra désormais aux PME souhaitant se développer avec le Grand Paris dans les prochaines années d'avoir rapidement accès à un panel large et varié de solutions permettant de couvrir l'ensemble de leurs besoins en financement », a fait valoir

la chambre consulaire.



La charte prévoit que « dès lors qu'un besoin de financement sera identifié, un expert financier de la CCI Paris Ile-de-France interviendra afin d'échanger avec le dirigeant [d'entreprise] et, si le dossier est recevable, de l'orienter vers le ou les établissements de crédit signataires de la charte de son choix », précise la chambre. De leur côté, les banques signataires garantissent que « les PME orientées par la CCI bénéficient d'un accueil personnalisé et que les demandes de financement sont examinées dans un délai de 15 jours ouvrés à réception du dossier complet ».

Retrouvez:

> La [vidéo de présentation de la Charte bancaire par Etienne Guyot](#)

> [Le dispositif de soutien détaillé](#)

et [contactez un référent pour faire votre demande de soutien bancaire.](#)